

PROGRAMME DE FORMATION EXECUTIVE MASTER PATRIMOINE PROFESSIONNEL ET GESTION PRIVÉE (EMPPGP)

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Executive Master

NIVEAU DE LA FORMATION : Titre RNCP de niveau 7 (eq. BAC +5)

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

L'Executive Master Patrimoine Professionnel et Gestion Privé (EMPPGP) est un diplôme reconnu par l'Etat - Titre RNCP Expert en Optimisation et Transmission du Patrimoine de Niveau 7 - Eq. Bac +5 (Ministère du Travail, Arrêté du 09/01/2015 publié au JO du 30/01/2015 ; renouvellement : arrêté du 11/12/2018 publié au JO du 18/12/2018).

Cette formation s'adresse à des spécialistes de la gestion de patrimoine qui souhaitent évoluer dans une gestion stratégique plus globale de l'entreprise, notamment sur l'approche globale patrimoine privé-patrimoine professionnel. C'est un diplôme d'excellence pour former des experts en Gestion de Patrimoine dédiés aux chefs d'entreprise.

Il offre un parcours destiné à former des spécialistes particulièrement qualifiés et dotés d'une formation juridique pluridisciplinaire : droit des sociétés, droit fiscal, régimes matrimoniaux, successions et libéralités, protection sociale...

L'Executive Master Patrimoine Professionnel et Gestion Privé (EMPPGP) est un diplôme accrédité Fédération Nationale Droit du Patrimoine (FNDP).

JURISCAMPUS spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation en partenariat avec l'Université PARIS- DAUPHINE allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours professionnel.

Le diplôme Expert en Optimisation et Transmission du Patrimoine permet de répondre aux exigences de capacité professionnelles suivantes :

- Professions immobilières ;
- Intermédiaire en assurances (IAS Niveau I - Courtier) ;
- Compétence Juridique Appropriée (CJA) ;
- Conseiller en Investissements Financiers (CIF) (sous réserve de justifier en plus de l'obtention de l'examen AMF* à compter du 1er janvier 2020) ;
- Intermédiaire en Financements Participatifs (IFP) ;
- Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiement (IOBSP - Niveau I - Courtier).

*Examen AMF en application des articles 312-3 à 312-5, 314-9, 318-7 à 318-9, 321-37 à 321-39, et 325-24 à 325-26 du règlement général de l'AMF

Objectifs de la formation :

A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- mettre en œuvre une approche patrimoniale globale ;
- déterminer des plans d'action concrets à destination des professionnels disposant d'un patrimoine privé et d'un patrimoine professionnel.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Gestionnaire de patrimoine confirmé, directeur du développement, directeur de réseau...
- Prérequis :
Préalablement à cette formation, le participant devra :
 - être titulaire d'un diplôme inscrit au RNCP Niveau 6 ou Niveau 7 dans les catégories NSF 313 ou NSF 128 ;
 - ou être titulaire d'un niveau de Master 1 en Droit, AES ou sciences de gestion, délivré par une université, du DSCG ou du DEC ;
 - ou être titulaire d'un autre diplôme de niveau Maîtrise, jugé, par le comité de sélection, équivalent à l'un des diplômes cités précédemment ;
 - ou pouvoir attester, dans un domaine en lien avec la gestion de patrimoine, d'une expérience professionnelle jugée suffisante par le comité de sélection.L'admission se fait sur dossier de candidature.
Le nombre de places par session est limité.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Executive Master Patrimoine Professionnel et Gestion Privée (EMPPGP)** représente un volume horaire d'enseignement de **307 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Feuille d'émargement par demi journée signée par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie présentielle,

Modalité de suivi de la formation : Mixte (présentiel collectif + distanciel asynchrone)

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Pour mieux s'adapter aux contraintes professionnelles, cette formation s'appuie sur une organisation pédagogique mixte c'est-à-dire alliant

formation à distance par internet et regroupements physiques :

- 150 heures d'enseignements sont dispensées à distance sur une plate-forme pédagogique en ligne. Les cours, délivrés chaque semaine, sont accompagnés d'exercices d'entraînement et d'outils de communications avec l'équipe pédagogique ;
- 157 heures sont des regroupements physiques. Ils sont l'occasion de mettre en pratique les connaissances acquises à distance. Le diplôme comporte quatre sessions de cinq journées présentielle de haut niveau, complétées par quatre conférences. Les deux dernières journées se déroulent au Luxembourg.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Le diplôme est validé sous réserve que les conditions suivantes soient remplies :

- obtenir une note minimum de 10/20 à la moyenne générale ;
- ne pas obtenir une note éliminatoire inférieure à 5/20.

Toutes les notes se compensent.

Pour les candidats ajournés, une session de rattrapage est organisée sous la forme d'un grand oral dans les deux mois suivant la décision du jury. La note finale retenue à l'issue de la seconde session est celle obtenue au grand oral.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction** : Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement** : Présidé par Jean PRIEUR (Professeur émérite des universités), Philippe BAILLOT (Docteur en droit), Pierre CENAC (Notaire), Damien CHARRIER (Expert-comptable), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Michel LEROY (Maître de conférences HDR, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT1 capitole), Cyril MODICOM (Avocat à la cour), Jean-Marc MOULIN (Professeur des Universités).
- **Responsable des épreuves** : Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Le diplôme est validé si le participant obtient une note au moins égal à 10/20.

En cas d'échec, une session de rattrapage est organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc...
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

FONDAMENTAUX :

- Le régime primaire
- Le régime légal
- Les principaux régimes conventionnels
- L'impôt sur le revenu
- L'impôt sur la fortune immobilière
- L'environnement du chef d'entreprise
- La dimension patrimoniale du chef d'entreprise
- Les fondamentaux de la protection sociale
- Les régimes obligatoires de prévoyance
- Les solutions de prévoyance facultatives
- La transmission et cession d'entreprise

- L'indivision
- Le démembrement
- Les libéralités
- La dévolution successorale

EXPERTISE :

L'organisation du Patrimoine professionnel

- Structures de l'entreprise : Critères de choix
- Comptes et fiscalité de l'entreprise
- L'exercice d'une profession et régimes matrimoniaux
- Retraite protection sociale du dirigeant
- Protection Patrimoine Privé du chef d'entreprise
- Maîtrise des risques patrimoniaux par l'assurance
- Administration fiscale et Gestion de Patrimoine
- Immobilier d'entreprise et montages SCI

La transmission du patrimoine professionnel

- L'évaluation du patrimoine professionnel
- La cession de fonds de commerce
- La cession de contrôle
- La transmission à titre gratuit préparée, le pacte Dutreil
- Le financement de la transmission
- Cas pratiques Transmission

Séminaires de synthèse :

- Approche Globale du patrimoine du chef d'entreprise
- La dimension relationnelle de la Gestion Privée
- Cas pratiques de synthèse
- Localisation des biens et des personnes, réglementation communautaire des successions, conventions internationales (Luxembourg)
- Approche de la gestion de fortune à l'échelle internationale (Luxembourg)

Conférences

- Le divorce du chef d'entreprise
- Sociétés d'exploitation ; opportunités et menaces
- Retours d'expérience sur le pacte Dutreil
- IFI et le chef d'entreprise
- Présentation de la Cour de Justice de l'Union Européenne

